



Assemblée générale

Distr. générale
23 juillet 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 86 d) de l'ordre du jour provisoire*

Questions de politique macroéconomique : crise de la dette extérieure et développement

Crise de la dette extérieure et développement

Rapport du Secrétaire général**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	2
II. Situation de la dette extérieure des pays en développement.	2–5	2
III. La dette officielle.	6–34	3
A. L'évolution récente et les problèmes en suspens dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)	6–25	3
B. Contributions récentes du Club de Paris à l'application de l'Initiative renforcée en faveur des PPTE	26–30	6
C. Autres renégociations récentes de la dette publique.	31–34	7
IV. Dette due à des créanciers privés	35–42	8
A. Flux de capitaux privés vers les pays en développement et restructuration de la dette commerciale	35–39	8
B. Crises financières sur les marchés émergents	40–42	8
V. Conclusions générales.	43–53	9
Tableau		
Dette extérieure des pays en développement et des pays en transition		12

* A/57/150.

** L'Assemblée générale ayant demandé dans sa résolution A/56/184 qu'il soit tenu compte des conclusions de la Conférence internationale sur le financement du développement dans le présent rapport, celui-ci a été présenté le 23 juillet 2002.



I. Introduction

1. Dans sa résolution A/56/184 du 21 décembre 2001, l'Assemblée générale priait le Secrétaire général de lui faire rapport à sa cinquante-septième session sur la crise de la dette extérieure et le développement, en tenant compte, notamment, des conclusions de la Conférence internationale sur le financement du développement [18-22 mars 2002, Monterrey, (Mexique)]. En conséquence, le présent rapport porte sur les questions qui méritent réflexion à la lumière des conclusions de la Conférence de Monterrey et sur les rapports entre la dette extérieure et les efforts faits aux niveaux national et international pour atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. L'exposé ci-après de l'évolution récente de la situation de la dette extérieure des pays en développement et des pays en transition sera suivi, dans la section III, d'une analyse de la dette envers les créanciers officiels, où l'accent sera mis tout spécialement sur les problèmes qu'il reste à régler dans la mise en oeuvre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), l'évolution récente des obligations des pays en développement envers leurs créanciers privés faisant l'objet de la section IV. En conclusion seront indiquées les orientations recommandées pour renforcer la coopération internationale en vue d'apporter une solution durable aux problèmes de dette extérieure des pays en développement.

II. Situation de la dette extérieure des pays en développement

2. À la fin de 2001, la situation de la dette extérieure des pays en développement s'était globalement quelque peu améliorée par rapport à 2000. Malgré le ralentissement de l'activité économique mondiale, tous les indicateurs de la dette pour le groupe des pays en développement et en transition affichaient un léger mieux¹. Il n'en reste pas moins que, dans bien des pays, d'Afrique subsaharienne en particulier, la charge de la dette extérieure demeure très élevée par rapport au PNB, d'où la persistance de sérieux problèmes du côté du service de la dette, qui draine les devises disponibles et réduit la marge de manoeuvre budgétaire pour stimuler la croissance dans une conjoncture de faiblesse de la demande mondiale

et pour atteindre les objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire.

3. À la fin de 2001, l'encours total de la dette des pays en développement et des pays en transition était estimé à 2 442 milliards de dollars, soit 38,2 % de leur revenu national brut. La dette à long terme avait diminué de 2,4 % et la dette à court terme, de 3 %. En même temps, cependant, le recours aux facilités de crédit du FMI avait augmenté de 16 % par rapport à l'année précédente (voir le tableau ci-après). Le montant total des paiements au titre du service de la dette est revenu de 399 milliards de dollars en 2000 à 382 milliards en 2001, et les arriérés de paiements d'intérêts et de principal, de 33 à 31 milliards de dollars.

4. Ce tableau général doit être nuancé pour quelques régions en développement où certains indicateurs de la dette se sont détériorés. En Afrique subsaharienne, le service de la dette s'est alourdi par rapport tant au revenu national brut qu'aux exportations de biens et services, du fait que beaucoup de pays africains débiteurs ont pâti de la dégradation de l'environnement extérieur – baisse des cours des produits de base, détérioration des termes de l'échange, diminution des recettes d'exportation et augmentation de près de 18 % des paiements au titre du service de la dette, malgré une réduction de son encours total. L'Afrique subsaharienne, qui abrite la plupart des PPTE, reste proportionnellement la région la plus lourdement endettée, avec un rapport de la dette extérieure au revenu national brut toujours supérieur à 70 %, et qui dépasse même 100 % lorsqu'on fait abstraction de l'Afrique du Sud. L'Amérique latine est la seule région où, en 2001, l'encours de la dette totale a augmenté aussi bien en valeur absolue que par rapport au revenu national brut et les réserves internationales ont diminué. Dans la région Asie orientale et Pacifique comme dans le groupe des pays en développement et en transition d'Europe et d'Asie centrale, le service de la dette s'est accru en pourcentage des exportations par rapport à 2000, tout en restant inférieur à ses niveaux de la fin des années 90.

5. Les tendances générales d'évolution de la structure de la dette des pays en développement analysées dans le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session (A/56/262) se sont confirmées en 2001 : les créanciers privés représentent près de 60 % de la dette totale de

l'ensemble de ces pays et, parmi eux, plus des deux tiers de la dette totale des pays à revenu intermédiaire.

III. La dette officielle

A. L'évolution récente et les problèmes en suspens dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)

1. Allègement de la dette et réduction de la pauvreté

6. Le Consensus de Monterrey souligne que l'Initiative PPTE renforcée offre la possibilité d'améliorer les perspectives économiques et d'étayer les efforts de réduction de la pauvreté des pays bénéficiaires, mais il indique aussi quels sont les éléments auxquels il faut s'attacher pour en assurer le succès, à savoir, une mise en oeuvre rapide, des ressources supplémentaires et des évaluations appropriées de la viabilité de leur dette². Sur ce dernier point, il note : « Les prochaines analyses de la [viabilité] de la dette doivent également tenir compte de l'effet de l'allègement de la dette sur les progrès accomplis par rapport aux objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire³ ». Il souligne par ailleurs qu'il importe de préserver la souplesse des critères d'admissibilité.

2. Rythme de la mise en oeuvre et conditionnalité

7. Depuis le milieu de 2001, l'Éthiopie, la Sierra Leone et le Ghana sont parvenus au point de décision. En juillet 2002, 26 PPTE sur un total de 42 remplissaient désormais en principe les conditions voulues pour bénéficier d'un allègement intérimaire, mais comme celui-ci est subordonné à la mise en oeuvre de programmes de réformes de la politique macroéconomique et structurelle, le FMI a partiellement retenu cet allègement pour plusieurs pays⁴. En juillet 2002, seuls l'Ouganda, la Bolivie, la Tanzanie, le Mozambique, le Burkina Faso et la Mauritanie avaient atteint le point d'achèvement, et les progrès sont restés plus lents que prévu. Malgré l'adoption de points d'achèvement « flottants », les difficultés que les pays très endettés éprouvent à satisfaire aux conditions requises avant et après le point de décision continuent de faire obstacle à une mise en oeuvre rapide.

8. Les problèmes de mise en oeuvre sont exposés dans un rapport récent au Comité du développement⁵. L'une des principales raisons avancées pour expliquer la lenteur de la mise en oeuvre est qu'un grand nombre de pays n'ont pas été en mesure de tenir le cap de leurs programmes de réformes macroéconomiques et structurelles, mais les problèmes tiennent aussi à la conditionnalité elle-même du Fonds et de la Banque. Dans ses précédents rapports sur la dette extérieure des pays en développement, le Secrétaire général appelait l'attention sur les difficultés qu'ont de nombreux PPTE à satisfaire à cette conditionnalité qui, dans bien des cas, dépasse leurs capacités institutionnelles et administratives⁶.

9. Condition préalable de toute réduction de dette, chaque PPTE doit établir un document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). Le plus souvent, ce document porte sur des domaines d'action qui paraissent devoir influencer directement sur la pauvreté, comme la santé et l'éducation, mais ils contiennent aussi des éléments très semblables à ceux des programmes de stabilisation macroéconomique et d'ajustement structurel qui ont été mis en oeuvre durant les deux dernières décennies dans un grand nombre de pays à faible revenu, africains en particulier⁷.

10. La priorité accordée désormais à la pauvreté soulève une question importante, qui est de savoir comment concilier la maîtrise nationale et la conditionnalité. À l'origine, la raison d'être de la conditionnalité était de protéger l'intégrité financière des institutions de Bretton Woods et de préserver le caractère temporaire de l'utilisation de leurs ressources, mais à mesure qu'elles ont développé leurs opérations dans les pays en développement, leur conditionnalité est devenue plus rigoureuse et plus complexe, et a englobé des domaines qui relevaient non seulement d'autres organisations internationales, mais encore de stratégies nationales de développement économique et social comme la restructuration et la privatisation des entreprises publiques, la déréglementation des marchés, les régimes commerciaux, les politiques des prix et de la commercialisation, le secteur financier et les secteurs agricole et énergétique. Dans un passé plus récent, la conditionnalité a en outre été étendue à des questions de gouvernance politique et économique. En 1999, le nombre des conditions mises à l'octroi des concours du FMI et de la Banque mondiale à 13 PPTE s'établissait

à une moyenne de 110 par pays, dont 77 se rapportant à la gouvernance⁸. Avec l'augmentation du nombre des conditions structurelles exigées, les propositions dans lesquelles les obligations imposées par leurs programmes étaient respectées ont brutalement diminué dans les années 90⁹. Tant le Comité monétaire et financier international que le Directeur général du FMI se sont déclarés préoccupés par le caractère excessif et par trop interventionniste de la conditionnalité¹⁰.

11. Bien que les institutions de Bretton Woods aient récemment fait davantage d'efforts pour simplifier la conditionnalité, les progrès dans ce sens sont restés lents et n'ont pas permis aux pays intéressés d'atteindre plus vite leurs points d'achèvement. Récemment, les ministres des finances des PPTE ont demandé que la simplification de la conditionnalité soit poussée beaucoup plus loin et que le respect des conditions soit apprécié par rapport aux tendances et aux efforts généraux, et non d'après des critères de résultats individuels¹¹. En vue de permettre aux PPTE de définir d'autres sentiers de réduction de la pauvreté dans un contexte de croissance, les ministres des finances de ces pays ont appelé l'attention sur certains éléments de la conditionnalité macroéconomique qui sont apparemment axés sur la réduction de l'inflation, au détriment de la croissance et de l'emploi. Ils ont donc suggéré une accélération des efforts pour concevoir des cadres macroéconomiques orientés vers la croissance et ménageant davantage de souplesse.

3. Analyse de la viabilité de la dette et ampleur de l'allègement

12. Dans l'Initiative en faveur des PPTE, le principal indicateur de la viabilité de la dette est un ratio dette/exportations, en valeurs actualisées nettes, de 150 %. Pour la plupart des PPTE, ce ratio détermine la viabilité de l'endettement. Pour quelques pays gros exportateurs seulement, on retient un autre indicateur, le rapport de l'endettement extérieur aux recettes fiscales, en valeurs actualisées nettes, et le seuil est alors 250 %.

13. La question de savoir si la dette publique est considérée comme viable au « point d'achèvement » et au-delà dépend essentiellement des hypothèses sur lesquelles se fondent les projections de ces variables. Il est maintenant amplement évident que les hypothèses de travail sur lesquelles reposaient les évaluations de viabilité de l'endettement d'un grand nombre de PPTE

déjà bien avancés dans le processus étaient irréalistes. En fait, la question de la viabilité de la dette a pris une importance encore accrue en 2001-2002 en raison de l'aggravation de la situation de l'économie mondiale.

14. Pour les 24 PPTE qui avaient atteint le « point de décision » en janvier 2002, la croissance annuelle moyenne non pondérée des exportations devait être de 9,4 % selon les projections, alors qu'au cours de ces deux années, elle n'a été en fait que de 5,4 %. Ainsi, tous les PPTE sauf six ont, durant cette période, vu leurs exportations augmenter moins que prévu; les exportations ont même baissé en 2001 en Guinée-Bissau, au Malawi, au Nicaragua, au Niger et en Ouganda, au lieu d'augmenter comme prévu. En conséquence, les projections mises à jour par la Banque mondiale pour les recettes d'exportation jusqu'en 2005, dans les 24 pays pris ensemble, sont désormais inférieures de 13 % aux projections faites au moment où ces pays atteignaient leurs points de décisions respectifs¹².

15. Contrairement aux projections initiales, le rapport moyen de l'endettement aux exportations, en 2001, dans les 24 pays, est estimé à 277,7 %, en raison de l'insuffisance de la croissance des recettes d'exportation, soit près de deux fois plus que le niveau jugé viable selon les critères de l'Initiative. De plus, les quatre pays qui en janvier 2002 avaient déjà atteint leur point d'achèvement auraient, selon les estimations, un ratio dette/exportations de 156 %, ce qui est plus que le critère de viabilité de la dette. Selon l'évaluation faite par le FMI et la Banque mondiale, sur les 20 pays qui en avril 2002 se situaient entre le point de décision et le point d'achèvement, le Bénin, le Burkina Faso, l'Éthiopie, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Malawi, le Rwanda, le Sénégal, le Tchad et la Zambie ne pouvaient plus espérer atteindre, au point d'achèvement un ratio dette/exportations inférieur au critère de 150 %.

16. L'impossibilité de réaliser les niveaux projetés de désendettement et de recettes d'exportation serait attribuable à une application non satisfaisante des réformes macroéconomiques et structurelles, ainsi qu'à la dégradation des marchés extérieurs de ces pays. Cependant, il semble que, même si l'on ne tient pas compte de la détérioration récente de l'environnement économique, les projections d'exportations et de croissance auraient été beaucoup trop optimistes, si on les compare aux tendances à long terme. Alors qu'entre 1990 et 1999, la croissance annuelle moyenne des

exportations dans les 24 PPTE admis à bénéficier de l'Initiative était de 4,2 %, dans les évaluations de la viabilité de la dette on avait projeté des taux de croissance annuelle des exportations de 8,5 % entre 2000 et 2010 en partant de l'hypothèse que les cours des produits de base allaient reprendre et resteraient à des niveaux élevés pendant la décennie. Or, cette hypothèse n'était guère justifiée au vu des tendances passées. En fait, dans leur examen de la viabilité de la dette d'avril 2002, le Fonds monétaire et la Banque mondiale reconnaissent que 17 des 24 pays dépendaient, pour plus de la moitié de leurs recettes d'exportation, de trois produits de base seulement et que les cours de ces produits de base sur les marchés mondiaux connaissent une tendance séculaire à la baisse¹³.

17. À ce sujet, comme il est indiqué au paragraphe 49 du Consensus de Monterrey « les procédures de calcul et d'analyse de la viabilité de la dette doivent être réexaminées périodiquement. L'analyse de la viabilité de la dette au point d'achèvement doit tenir compte de toute perspective de ralentissement de la croissance mondiale et de détérioration des termes de l'échange ». Le paragraphe 50 souligne « qu'il est nécessaire que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale tiennent compte de toute modification fondamentale de la situation de la dette d'un pays résultant d'une catastrophe naturelle, d'une grave détérioration des termes de l'échange ou d'un conflit, lorsqu'ils formulent des recommandations concrètes ». La nécessité d'examiner la viabilité de la dette a également été reconnue, en juin 2002, au Sommet du G-7, qui a demandé au FMI et à la Banque mondiale de procéder à une « évaluation des méthodes de mesure de l'aide additionnelle requise au point d'achèvement ainsi que du montant de cette aide » et « de s'assurer que les prévisions relatives à la viabilité de la dette soient fondées sur des hypothèses prudentes concernant la croissance et les exportations¹⁴ ».

18. Pour permettre aux gouvernements de continuer à consacrer à la réduction de la pauvreté des sommes suffisantes conformément aux objectifs internationaux de développement, les critères de viabilité de la dette devraient être recalculés aussi bien pour le service de la dette par rapport aux exportations que pour le service de la dette par rapport aux recettes fiscales, et un réexamen annuel de la viabilité de la dette, tenant compte des dettes extérieures et intérieures, devrait être entrepris entre le point de décision et le point

d'achèvement, ainsi qu'après ce point d'achèvement, de façon à augmenter, si nécessaire, l'allègement de la dette¹⁵.

19. L'Initiative renforcée en faveur des PPTE permet d'accorder un allègement supplémentaire de la dette à un pays ayant atteint son point d'achèvement dans « des circonstances exceptionnelles quand des chocs exogènes ont profondément changé sa situation »¹⁶. Jusqu'à présent, un pays, le Burkina Faso, a profité de cette disposition. Cependant, pour l'ensemble de l'Initiative, le mécanisme permettant de déterminer l'ampleur de l'effort supplémentaire d'allègement de la dette pécuniaire, dans les cas où le seuil de viabilité de la dette est dépassé au point d'achèvement, n'est pas clairement défini.

20. Les estimations faites par le FMI et la Banque mondiale sur l'allègement supplémentaire de la dette bilatérale nécessaire pour couvrir la dette des PPTE au-delà du seuil défini au point d'achèvement se situait entre 520 et 930 millions de dollars¹⁷. Les dirigeants du G-7 ont admis qu'il fallait un allègement supplémentaire de la dette bilatérale et qu'il fallait prévoir des ressources supplémentaires pour alimenter le Fonds fiduciaire pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE). Réunis à Kananaskis (Canada), ils se sont engagés à travailler avec d'autres pays donateurs et avec les institutions financières internationales pour faire en sorte que des ressources financières supplémentaires, rendues nécessaires par les nouvelles estimations de la viabilité de la dette, soient effectivement obtenues¹⁸.

4. Allègement de la dette et aide publique au développement

21. Comme quatre pays seulement ont atteint les objectifs d'aide fixés par l'ONU, le Consensus de Monterrey invitait « les pays développés qui ne l'ont pas encore fait à prendre des mesures concrètes pour atteindre les objectifs consistant à consacrer 0,7 % de leur produit national brut (PNB) à l'APD en faveur des pays en développement et à affecter une part de 0,15 % à 0,20 % aux pays les moins avancés, objectifs reconfirmés par la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés »¹⁹. Ce même texte encourageait « les pays donateurs à veiller à ce que les ressources fournies pour l'allègement de la dette ne réduisent pas les montants d'APD qui doivent être disponibles pour les pays en développement »²⁰. Des préoccupations à ce sujet ont été exprimées dès le

lancement de l'Initiative en faveur des PPTE, et l'évolution récente de l'aide semble confirmer ces préoccupations²¹.

22. Selon les chiffres de la Banque mondiale, les montants nominaux des subventions d'APD aux PPTE ont diminué depuis le lancement de l'Initiative, pour 27 des 42 pays concernés²². Pour l'ensemble des PPTE, cet apport moyen annuel n'a été que de 8,2 milliards de dollars en 1997-2000, alors qu'il était en moyenne de 9,7 milliards de dollars entre 1990 et 1996, soit une diminution de 15,7 %. La situation est particulièrement alarmante pour les PPTE qui n'ont pas encore atteint leur point de décision. Les montants reçus en moyenne, au titre de l'APD, ont été inférieurs de 35,7 % en 1997-2000 à ce qu'ils étaient entre 1990 et 1996. D'autres pays en développement n'ont pas échappé à cette baisse de l'APD, mais leurs recettes au titre d'autres formes de financement extérieur n'ont diminué que de 2,8 % durant la même période.

23. Le Consensus de Monterrey reconnaît, au paragraphe 43, que la viabilité de la dette, à long terme, pourrait être nettement améliorée si le financement officiel prenait la forme de dons. L'accord entre les dirigeants des pays du G-7 « sur la nécessité, pour les donateurs bilatéraux, d'envisager de recourir principalement à des subventions pendant une période prolongée pour financer les PPTE » est un pas important dans cette direction²³. Mais il est également important que l'allègement de la dette par les donateurs bilatéraux et multilatéraux et l'augmentation des subventions d'APD, afin d'assurer la viabilité à long terme de la dette des PPTE, ne se fassent pas au détriment d'autres pays pauvres en développement.

5. Participation des créanciers

24. Les ministres des finances des PPTE ont appelé l'attention sur un problème qui concerne le caractère exhaustif de l'Initiative, et qui tient au fait que certains créanciers ont du mal à participer pleinement à l'Initiative, ou ne sont pas disposés à le faire²⁴. La participation de ces créanciers est difficile à obtenir car les décisions du FMI et de la Banque mondiale au sujet de l'Initiative en faveur des PPTE n'engagent pas juridiquement les créanciers, et le procès-verbal approuvé des réunions du Club de Paris ne créent pas d'obligations pour les créanciers qui n'en sont pas membres.

25. La réunion des ministres des finances des PPTE a proposé de convoquer une conférence de ces pays, des institutions financières internationales et des créanciers bilatéraux et multilatéraux qui ne sont pas membres de l'OCDE pour se mettre d'accord sur des mécanismes novateurs d'allègement de la dette, et notamment par une facilité de rachat par l'Association internationale de développement (AID), par les ressources du Fonds fiduciaire en faveur des PPTE et par des subventions des donateurs, afin d'alléger des dettes dues à des pays qui eux-mêmes ont bénéficié d'un allègement libéral de leurs dettes²⁵. Le G-7 a également engagé les institutions de Bretton Woods à faciliter la participation des petites institutions multilatérales et des institutions régionales de développement et celle des créanciers bilatéraux qui ne sont pas membres du Club de Paris, mais qui sont membres du FMI et de la Banque. S'agissant de la participation des créanciers commerciaux, ceux-ci ont demandé à la Banque et au Fonds d'établir un rapport complet sur les actions en justice intentées contre les PPTE et la possibilité d'accorder une assistance financière à ces pays et d'encourager les créanciers bilatéraux à ne pas céder leurs créances sur les PPTE sur le marché secondaire de la dette²⁶.

B. Contributions récentes du Club de Paris à l'application de l'Initiative renforcée en faveur des PPTE

26. Le Club de Paris s'attache à continuer à appliquer l'Initiative renforcée en faveur des PPTE. Durant le deuxième semestre de 2001 et le premier de 2002, sept PPTE ont conclu de nouveaux accords sur le rééchelonnement ou la restructuration de leur dette; trois d'entre eux avaient atteint leur point d'achèvement et ont obtenu une réduction de leur endettement en vertu de l'Initiative de Cologne (PPTE renforcée), ce qui marque en principe la fin de l'exercice de rééchelonnement de la dette dans le cadre du Club de Paris. Après avoir atteint leur point d'achèvement au titre de l'Initiative de Cologne en 2001, le Mozambique et la République-Unie de Tanzanie ont conclu des accords de réduction de l'encours de leur dette au titre desquels la plupart de leurs dettes non assorties de conditions libérales contractées avant la date butoir envers des créanciers membres du Club de Paris seraient supprimées. Le Burkina Faso a obtenu un accord similaire sur la

réduction de l'encours de sa dette en 2002. Un accord de sortie du processus, pour la Mauritanie, devait être conclu en juillet 2002. En raison d'une détérioration sensible des exportations du Burkina Faso entre les projections faites au point de décision et la situation au point d'achèvement, les créanciers se sont engagés à poursuivre leur effort d'allègement de la dette de ce pays, notamment en supprimant d'autres dettes bilatérales, afin d'atteindre l'objectif convenu.

27. Après avoir atteint leur point de décision, le Rwanda et le Ghana ont obtenu des rééchelonnements aux conditions de Cologne. Le Ghana avait déjà conclu un accord provisoire sur la restructuration des paiements au titre du service de la dette aux conditions de Naples en 2001. Dans le cas du Ghana, les créanciers ont accepté de modifier la date butoir, pour le Ghana, la portant de 1983 à 1999.

28. La Sierra Leone et la Côte d'Ivoire ont également vu leur dette allégée par le Club de Paris, à l'appui des nouveaux accords avec le FMI au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance. La Sierra Leone a obtenu une restructuration de ses paiements aux conditions de Naples, et la Côte d'Ivoire aux conditions de Lyon. Les deux pays devraient obtenir une réduction supplémentaire, pour compléter celle de 90 % accordée conformément aux conditions de Cologne, dès que ces deux pays atteindront leur point de décision.

29. Bien que les procédures de restructuration des dettes des PPTE au Club de Paris aient été rationalisées et simplifiées, les accords demeurent assez complexes et leur application, comme celle des autres accords du Club de Paris, suppose des négociations bilatérales qui grèvent notablement les capacités techniques des pays concernés. Plusieurs pays créanciers offrent un allègement de la dette à titre bilatéral, qui vient s'ajouter à l'atténuation de la dette dans le cadre du Club de Paris. Ainsi, les PPTE peuvent espérer obtenir de nouvelles radiations de certaines de leurs dettes contractées auprès des pays du Club de Paris. Cependant, ces mesures ne se reflètent pas encore dans les accords conclus par celui-ci, qui, en ce sens, suit une démarche minimaliste.

30. Certains bénéficiaires sont préoccupés par le fait que le Club de Paris n'a pas définitivement arrêté le texte de son procès-verbal approuvé sur l'allègement intérimaire de la dette des petits débiteurs et que la conclusion d'accords bilatéraux prend souvent très

longtemps. Une autre préoccupation tient au fait qu'il peut arriver que certains créanciers du Club de Paris excluent certains types de dette des mesures d'allègement, et que les mesures prises par d'autres ne permettent pas de dégager des fonds pour l'application des documents stratégiques de lutte contre la pauvreté par le gouvernement bénéficiaire²⁷.

C. Autres renégociations récentes de la dette publique

31. En dehors du cadre d'initiative de PPTE, les créanciers du Club de Paris ont examiné en 2001 et au cours du premier semestre de 2002 les cas de l'Indonésie, du Kirghizistan, de la République fédérale de Yougoslavie et du Pakistan, et ont conclu des accords marquants en matière d'allègement de la dette avec les deux derniers de ces pays.

32. Les opérations du Club de Paris, portant sur une réduction substantielle de l'encours de la dette, ont jusqu'à présent été réservées principalement aux pays débiteurs les plus pauvres dans le contexte de l'initiative en faveur des PPTE, à l'exception des accords conclus avec l'Égypte et la Pologne au début des années 90, à l'issue desquels ces deux pays se sont retirés du processus de rééchelonnement de la dette. Un accord analogue a été conclu avec la République fédérale de Yougoslavie. Le nouvel accord conclu à l'appui du nouvel arrangement de trois ans que le Pakistan a conclu avec le FMI au titre de la Facilité pour la lutte contre la pauvreté et pour la croissance a fait date en ce sens que le rééchelonnement s'applique à la totalité de l'encours de la dette avant la date butoir et prévoit une prolongation considérable de la période de remboursement, bien au-delà des conditions normales définies à Houston.

33. En avril 2002, l'Indonésie – qui, comme le Pakistan, est un pays à faible revenu bénéficiant d'un appui de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement – a été admise au bénéfice des conditions de Houston, encore plus favorables que celles dont elle bénéficiait au titre des deux accords précédents qu'elle avait conclus avec ses créanciers officiels à la suite de la crise qui avait frappé l'Asie de l'Est.

34. Un certain nombre de pays en transition ont accumulé une dette extérieure très importante depuis

l'indépendance et éprouvent des difficultés à en assurer le service. Plusieurs d'entre eux ont demandé une assistance au Club de Paris. Le Kirghizistan a conclu un accord de rééchelonnement non concessionnel à des conditions généralement semblables à celles que la Géorgie avait obtenues un an auparavant.

IV. Dette due à des créanciers privés

A. Flux de capitaux privés vers les pays en développement et restructuration de la dette commerciale

35. Mesurée par les avoirs extérieurs des banques relevant de la Banque des règlements internationaux (BRI), la dette commerciale des pays en développement et des pays d'Europe occidentale a diminué de 23 % entre 1997 et 2001, la proportion des créances détenues par la part de ces pays dans lesdites banques contre ces pays étant tombée de 12,2 % à 7,4 % au cours de la même période. Cette évolution est due non seulement à la réduction des prêts consentis par les banques internationales, mais également aux efforts des pays débiteurs, en particulier en Asie, pour réduire l'encours de leur dette extérieure.

36. La baisse, amorcée en 1998, de la valeur des émissions brutes de nouveaux titres de créance par des pays en développement et des pays en transition, s'est poursuivie. Comme pour le crédit bancaire, cette réduction a été particulièrement marquée en Asie, où elle a été supérieure à 50 % entre 1997 et 2001, et où la réduction des émissions nettes a été encore plus marquée, puisqu'en 2001, les nouvelles émissions nettes ont été plus que compensées par le refinancement de titres arrivant à échéance. Comme au cours des quatre dernières années, plus de la moitié des nouvelles émissions en 2001 ont été imputables aux emprunteurs latino-américains, et la part de cette région dans les émissions nettes la même année a été supérieure à 85 %.

37. En 2001, un certain nombre de pays en développement ont restructuré leur dette auprès de créanciers privés en procédant à des opérations de rachat ou de conversion²⁸. Dans le cas de trois PPTE (République-Unie de Tanzanie, Yémen et Honduras), les rachats de dettes ont été financés par des donateurs publics multilatéraux et bilatéraux.

38. Certains pays à revenu intermédiaire ont également réduit leur dette extérieure au moyen de transactions sur le marché secondaire des obligations Brady. Ainsi, la Jordanie a pu liquider 44 millions d'obligations Brady en suspens en 2001. Le Mexique a poursuivi ses opérations de conversion. Au total, le Mexique a liquidé plus de 1,8 milliard d'obligations Brady entre avril 2001 et mai 2002, si bien qu'au milieu de 2002, il ne lui restait plus d'obligations de ce type en décalé.

39. L'Argentine a effectué plusieurs conversions d'obligations Brady depuis 1997 pour restructurer sa dette. En 2001, elle a poursuivi ces opérations, mais elles ne le lui ont pas permis de parvenir à une situation d'endettement extérieur viable. En juin 2001, l'Argentine s'est engagée dans l'opération de conversion de dette la plus importante jamais effectuée, qui a porté sur des obligations internes et externes d'une valeur de 30 milliards de dollars. Suite à cette opération, le Gouvernement argentin a obtenu une prolongation de l'échéance de ses dettes, mais au prix d'une augmentation des taux d'intérêt.

B. Crises financières sur les marchés émergents

40. Reconnaissant les avantages potentiels des économies externes pour compléter l'épargne intérieure en vue du financement des investissements publics et privés dans les pays en développement, le consensus de Monterrey a appelé l'attention sur le fait qu'il était indispensable que les gouvernements créent au plan interne les conditions nécessaires pour assurer la viabilité de ce financement grâce à des « stratégies nationales détaillées pour suivre et gérer les engagements extérieurs », y compris « des politiques macroéconomiques saines et une gestion avisée des ressources publiques ». Au paragraphe 47, le consensus a également appelé l'attention sur la coresponsabilité des créanciers en ce qui concerne l'accumulation d'une dette insupportable, et souligné que « les créanciers et les débiteurs doivent être responsables au même titre de la prévention et du règlement d'une situation non viable de la dette ».

41. La gestion de la dette extérieure est devenue plus difficile dans les pays en développement avec la libéralisation rapide des mouvements de capitaux, qui a souvent suscité des flux massifs de capitaux vers les marchés émergents, entraînant une forte instabilité des

taux de change et une détérioration de la balance des paiements courants. Une forte proportion de ces flux n'était pas liée à des investissements réels et ils pouvaient être inversés à tout moment. Récemment, deux pays à marché émergent, l'Argentine et la Turquie, ont enregistré un recul marqué de leur développement économique, qui était étroitement lié à la non-viabilité de leur dette. Après plusieurs interventions spéciales du FMI pour rétablir la confiance des marchés et assurer la poursuite des programmes d'ajustement, les deux pays ont été contraints de faire flotter leur monnaie, face à l'hémorragie de capitaux. Ils ont l'un et l'autre connu une crise économique profonde, bien que leur politique économique ait été conçue dans le cadre des programmes appuyés par les institutions de Bretton Woods. Cette crise présentait un certain nombre de caractéristiques communes avec celle qui a frappé d'autres pays à marché émergent qui ont utilisé la stabilisation des taux de change comme base de programmes d'ajustement visant à lutter contre l'inflation. L'expérience de ces pays montre une fois de plus que lorsqu'elle est associée à une libéralisation des marchés financiers, l'augmentation des flux de capitaux conduit souvent à une appréciation réelle de la monnaie et à des déficits croissants des paiements courants, qui nécessitent de nouveaux apports de capitaux pour faire face au service croissant de la dette. La vulnérabilité financière qui résulte de cette situation finit par faire craindre une forte instabilité monétaire et une hémorragie des capitaux, d'où une hausse rapide du taux de change et une augmentation des taux d'intérêt. Les répercussions des crises financières qui ont secoué l'Argentine et la Turquie sur d'autres pays n'étaient pas encore claires au milieu de 2002, mais il y a de plus en plus lieu de craindre que d'autres pays, en particulier d'Amérique latine, n'éprouvent des difficultés.

42. D'autres pays parmi les 15 visés par le plan Baker des années 80 ont également enregistré une dégradation de leurs indicateurs d'endettement depuis 1997. Au Brésil, cette dégradation a été presque aussi marquée qu'en Argentine. Bien qu'elle ait été moins prononcée en Algérie, en Colombie, en Équateur et au Pérou, les ratios d'endettement de ces pays se sont également détériorés en 2000 par rapport aux chiffres du milieu des années 80.

V. Conclusions générales

43. Le Consensus de Monterrey a confirmé l'utilité continue des propositions concernant le règlement du problème de la dette des pays en développement présentées dans les deux rapports précédents du Secrétaire général (A/55/422 et A/56/262).

44. Bien que les créanciers bilatéraux aient continué à annuler la dette publique de plusieurs pays à faible revenu, en partie sur une échelle allant au-delà des engagements pris dans le cadre de l'initiative en faveur des PPTE, et bien que le débat sur les méthodes à suivre pour régler le problème de la dette internationale envers les créanciers privés ait progressé, il reste beaucoup à faire pour parvenir à un règlement durable des problèmes d'endettement de différents groupes de pays en développement. Dans plusieurs pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, la non-viabilité de la dette extérieure continue à créer un obstacle considérable au développement économique et social qui risque de plus en plus de faire échouer la réalisation des objectifs du Millénaire concernant le développement et la réduction de la pauvreté.

45. Vu la lenteur avec laquelle l'initiative en faveur des PPTE continue d'être appliquée, il faudrait envisager une simplification des procédures et un examen du contenu des conditions auxquelles les pays peuvent bénéficier. En particulier, des critères de résultats étroitement liés aux objectifs fixés en matière de réduction de la pauvreté semblent plus appropriés que les critères appliqués dans les programmes d'ajustement passés. Il faudrait envisager des mesures qui placent la croissance au centre de la réforme et adopter des mesures spécifiques pour accélérer le développement d'analyses de la pauvreté et de ses incidences sociales et équiper les pays des outils nécessaires pour effectuer eux-mêmes ces analyses, afin d'éviter les conflits d'intérêt²⁹.

46. Compte tenu des graves problèmes économiques que connaissent les PPTE, notamment une faible capacité d'épargne, la dépendance envers l'aide extérieure, la concentration des exportations et la dépendance envers les importations, qui se sont aggravés en même temps que les conditions de l'environnement extérieur, il est nécessaire de pouvoir compter sur un accès plus rapide à un financement extérieur adéquat pour concevoir et mettre en place un filet de sécurité sociale ainsi que sur l'investissement public et privé. Comme le Secrétaire général l'a

proposé dans ses rapports précédents, il convient d'examiner avec attention la possibilité de concentrer l'allègement de la dette en début de période une fois que le point de décision est atteint. De même, la possibilité de moratoire sur les paiements au titre du service de la dette de tous les PPTE à leur point de décision, comme certains gouvernements de pays industrialisés en ont déjà imposé, mérite d'être examinée de plus près.

47. On reconnaît maintenant que les hypothèses qui sous-tendent les évaluations de la viabilité de la dette sont de nature optimiste. Les projections de la croissance et des recettes à l'exportation dans ces évaluations seraient plus réalistes si elles tenaient compte des chocs extérieurs passés par une analyse de la volatilité et des probabilités. Parmi les autres mesures visant à garantir les stratégies de réduction de la pauvreté qui méritent d'être examinées, on peut citer la création d'une marge de sécurité pour protéger de chocs ultérieurs et l'introduction de mécanismes de financement conditionnel. Cela pourrait se faire si les annulations bilatérales de la dette au-delà des conditions de Cologne, auxquelles se sont engagés certains gouvernements créanciers, s'ajoutaient à l'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative. Un financement conditionnel pourrait être mis en place grâce à des « tranches flottantes additionnelles » dans des programmes de facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance qui pourraient être déboursés en cas de chocs³⁰.

48. Étant donné que la réussite de l'Initiative des PPTE dépend de l'additionnalité de l'allègement de la dette par rapport aux transferts globaux avant allègement de la dette, il est essentiel que les pays donateurs s'efforcent de respecter les objectifs convenus d'APD et d'augmenter les flux à destination des PPTE et des autres pays pauvres. Du fait de leur faible capacité d'épargne nationale, l'allègement de la dette et l'APD auront un rôle de catalyseur essentiel pour accélérer la croissance et atteindre les objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire.

49. Plusieurs autres pays en développement à faible revenu et à revenu intermédiaire et économies en transition connaissent également une charge de la dette publique extérieure qui dépasse le niveau de seuil de viabilité dans le cadre de l'Initiative. Il convient donc d'envisager une plus grande souplesse dans le critère d'admissibilité à l'allègement de la dette, afin d'améliorer les efforts de réduction de la pauvreté

déployés dans ces pays. À cet égard, une évaluation indépendante de la viabilité de la dette pourrait être envisagée pour déterminer le niveau requis d'allègement de la dette, non seulement pour les PPTE mais également pour d'autres pays à faible revenu et à revenu intermédiaire surendettés. Ainsi, de nombreux pays lourdement endettés n'auraient plus besoin des rééchelonnements répétés qui ont caractérisé les procédures du Club de Paris.

50. L'expérience récente de l'Argentine et de la Turquie a montré une nouvelle fois que la gestion de la dette extérieure est étroitement liée à la qualité des politiques budgétaires, macroéconomiques et de la gestion des taux de change, et au régime des mouvements de capitaux. Les plans de sauvetage officiels associés à des politiques préconisées pour rétablir la confiance, y compris un resserrement budgétaire et monétaire, n'ont pas permis d'empêcher les départs de capitaux et l'effondrement des monnaies. De tels sauvetages sont également difficiles à concilier avec les principes des marchés libres puisqu'il est généralement admis que la discipline du marché ne peut fonctionner que si les créiteurs supportent les conséquences des risques qu'ils prennent. La communauté internationale les accepte de plus en plus difficilement en raison de l'augmentation des montants nécessaires. Par ailleurs, l'approche internationale à l'intervention en cas de crise semble manquer de cohésion et de prévisibilité. Alors que la Turquie avait bénéficié d'un financement supplémentaire pour s'acquitter de ses obligations extérieures et éviter le défaut de paiement, l'Argentine n'a pas bénéficié d'un tel appui et a dû suspendre le service de la dette à la fin de 2001 lorsqu'elle n'est pas parvenue à répondre aux conditions régissant le versement continu des crédits du FMI.

51. Le système financier international ne dispose toujours pas d'une stratégie internationale cohérente et réaliste pour faire face à l'instabilité financière et à la capacité d'endettement des pays en développement. En l'absence d'une telle stratégie, il y a un risque que les pays en développement reviennent au « pilotage à vue » qui a fait que l'Amérique latine a perdu une décennie dans les années 80 et illustré par les facteurs ayant entraîné le défaut de paiement de l'Argentine. L'incertitude continue de planer sur les modalités de l'intervention publique dans les crises financières dans les marchés émergents, ce qui ajoute la volatilité au marché. Il semble plus nécessaire que jamais de

formuler des mécanismes de restructuration et, le cas échéant, d'annulation de la dette souveraine internationale de pays en développement envers des créiteurs privés, à partir de principes similaires à ceux qui régissent la législation nationale des pays développés en matière de faillite. L'introduction de procédures d'annulation appropriées garantirait que les créiteurs et les investisseurs assument les conséquences des risques qu'ils ont pris et que le coût des crises soit réparti équitablement entre les débiteurs et les créiteurs et entre différentes classes de créiteurs.

52. Compte tenu de ces événements récents, le Consensus de Monterrey souligne au paragraphe 51 « l'importance de la mise en place d'un ensemble de principes précis pour la gestion et le règlement des crises financières, qui prévoient une répartition équitable du coût entre secteurs publics et privés et entre créanciers, débiteurs et investisseurs ». Bien que le Conseil d'administration du FMI ait reconnu que les pays peuvent considérer qu'il est nécessaire, en dernier recours, d'imposer un moratoire unilatéral, il n'a pas été capable à ce stade de fournir une protection juridique aux débiteurs sous la forme d'une suspension des poursuites. Compte tenu des difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre de programmes volontaires de renégociation de la dette argentine et de l'échec des interventions du FMI visant à stabiliser les situations de l'Argentine et de la Turquie, les propositions relatives à des codes internationaux en matière de faillite et de moratoires bénéficient d'un meilleur accueil.

53. La suspension temporaire de la convertibilité et les moratoires imposés aux paiements de la dette extérieure sont une option concrète, et parfois peut-être la seule option, pour renégocier la dette extérieure et la dette nationale et pour stabiliser le taux de change dans les pays qui connaissent des problèmes de liquidités internationales³¹. En ce qui concerne les dettes souveraines, les moratoires impliquent la suspension des paiements par les gouvernements eux-mêmes, alors qu'en ce qui concerne les dettes extérieures privées, ils exigent l'imposition de contrôles temporaires des changes, qui limitent les paiements à l'étranger pour des transactions précises, y compris les paiements d'intérêt. D'autres restrictions peuvent également toucher les mouvements de capitaux des résidents et des non-résidents. Alors qu'une certaine souplesse peut être nécessaire en fonction des exigences spécifiques

des différents cas, un cadre efficace devrait contenir des mécanismes volontaires et obligatoires. De tels arrangements devraient être accompagnés de la fourniture prévisible d'un financement public, sous réserve de limites établies, visant principalement à aider les pays débiteurs à maintenir les importations et à éviter une chute subite de l'activité économique, au lieu d'une libéralisation des comptes de capitaux. En général, un accès normal aux facilités du FMI, ajusté convenablement à l'expansion de la production et des échanges mondiaux, répondrait à de tels besoins.

Tableau

Dettes extérieures des pays en développement et des pays en transition

(En milliards de dollars des États-Unis)

	Tous pays en développement			Afrique subsaharienne			Moyen-Orient et Afrique du Nord		
	1990	2000	2001	1990	2000	2001	1990	2000	2001
Encours, total de la dette	1 458,4	2 490,7	2 442,1	176,9	215,8	208,9	183,5	203,8	196,6
Dettes à long terme	1 179,3	2 046,4	1 998,7	149,4	175,8	168,7	137,8	153,8	150,3
Publique et garantie par les pouvoirs publics	1 113,8	1 489,1	1 467,6	144,1	163,8	156,5	136,3	147,0	143,7
Privée et non garantie	65,5	557,3	531,1	5,3	12,0	12,3	1,5	6,8	6,6
Dettes à court terme	244,4	380,0	368,6	20,9	33,3	33,8	43,9	47,4	43,9
Arriérés	112,2	98,0		26,8	40,6		11,1	14,4	14,4
Arriérés d'intérêts	52,7	33,3	30,8	9,3	14,3	14,2	2,9	2,7	2,7
Arriérés de principal	59,5	64,7	..	17,5	26,3	..	8,2	11,7	11,7
Service de la dette	163,8	398,6	381,9	10,9	12,3	14,5	24,2	24,9	23,6
Indicateurs de la dette (%)									
Service de la dette/exportations ^a	18,1	18,1	17,6	12,8	10,2	12,4	15,0	10,5	10,2
Dettes totales/exportations	161,0	113,3	112,2	208,3	177,9	178,8	113,9	85,5	85,4
Service de la dette/revenu national brut	3,8	6,3	6,0	3,9	4,1	4,9	6,0	3,9	3,9
Dettes totales/revenu national brut	34,1	39,1	38,2	63,0	71,3	70,9	45,7	31,7	32,8
Dettes à court terme/réserves	109,5	45,7	40,8	136,0	126,6	127,2	112,1	54,1	46,3
Pour mémoire^b									
Total des stocks d'investissement étranger direct	283,7	1 473,4	..	24,2	63,3	..	48,2	82,2	..
Obligations totales ^c	1 742,1	3 964,1	..	201,1	254,2	..	231,7	286,0	..
Obligations totales/revenu national brut (%)	40,8	62,2	..	71,6	141,3	..	57,7	44,4	..
Obligations totales/exportations (%)	192,3	180,3	..	236,9	307,7	..	143,8	119,9	..
Bénéfices rapatriés/investissement étranger direct									
	17,6	45,4	55,3	1,7	4,8	5,9	1,3	1,3	2,8
Bénéfices rapatriés/exportations (%)	1,9	2,1	2,5	2,0	4,0	5,1	0,8	0,5	1,2

Source : Banque mondiale, *Global Development Finance 2002 (Financement du développement mondial 2002)* (Washington, 2002) et *Manuel de statistiques de la CNUCED*, CD-ROM.

Note : Le signe (..) indique qu'il n'y a pas de données disponibles.

^a Exportation de biens et services.

^b Afrique subsaharienne à l'exclusion de l'Afrique du Sud; Europe et Asie centrale à l'exclusion de la Yougoslavie et du Turkménistan.

^c Les obligations totales correspondent à la somme de l'encours total de la dette et des stocks d'investissement étranger direct.

<i>Amérique latine et Caraïbes</i>			<i>Asie de l'Est et Pacifique</i>			<i>Asie du Sud</i>			<i>Europe et Asie centrale</i>		
1990	2000	2001	1990	2000	2001	1990	2000	2001	1990	2000	2001
474,7	774,4	787,1	274,0	633,0	604,3	129,5	164,4	159,3	219,9	499,3	485,9
379,2	661,7	659,7	222,7	502,2	483,7	112,6	156,4	151,9	177,7	396,4	384,3
354,2	415,1	415,7	195,7	333,9	326,8	110,8	145,0	140,6	172,8	284,4	284,4
25,1	246,7	244,0	27,0	168,4	156,9	1,7	11,4	11,4	4,9	112,1	99,9
77,2	103,8	103,5	49,2	108,4	107,2	12,4	6,0	5,6	40,9	81,0	74,5
50,0	5,8	5,8	4,9	12,5	12,5	0,1	0,4	0,4	19,4	24,3	17,8
25,6	1,7	1,7	1,9	5,2	5,2	0,0	0,1	0,1	13,0	9,3	6,8
24,5	4,2	4,2	3,0	7,3	7,3	0,0	0,3	0,3	6,3	15,0	11,0
45,4	179,2	156,8	39,8	92,7	93,8	11,4	14,5	13,8	32,1	74,9	79,4
24,4	38,7	33,3	15,7	10,8	11,5	28,7	13,6	12,3	..	18,1	18,4
255,4	167,2	167,0	108,4	74,0	74,2	324,7	153,7	141,5	..	120,5	112,5
4,3	9,5	8,6	4,3	4,6	4,6	2,9	2,4	2,1	2,6	8,1	8,0
44,6	40,9	43,3	29,8	31,2	29,4	32,4	27,0	24,5	17,8	53,9	49,2
131,7	65,1	65,4	57,0	28,5	24,7	139,1	12,8	10,2	..	62,5	55,3
100,5	517,4	..	94,0	567,5	..	4,5	33,2	156,5	..
575,2	1 291,8	..	368,0	1 200,5	..	134,0	197,5	643,8	..
54,0	68,3	..	40,0	59,3	..	33,5	32,5	70,4	..
309,4	279,0	..	145,5	140,4	..	335,9	184,7	156,5	..
6,3	20,7	24,3	5,1	15,1	17,3	0,1	0,3	0,9	0,2	3,1	4,1
3,4	4,5	5,2	2,0	1,8	2,1	0,2	0,3	0,8	–	0,7	0,9

Notes

- ¹ D'après *Financement du développement mondial, 2002*, Banque mondiale, Washington, 2002.
- ² Voir le *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02/II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe, par. 49 et 50.
- ³ Ibid., par. 49.
- ⁴ Voir FMI et Association internationale de développement (IDA), *Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) – État d'avancement*, p. 25; voir aussi le commentaire critique de R. Greenhill, « Seven HIPC's currently being denied interim relief by the IMF », Jubilee Research, <<http://www.jubileeresearch.org/hipc>>, consulté le 17 mai 2002.
- ⁵ FMI et IDA, *The Enhanced HIPC Initiative and the Achievement of Long-Term External Debt Sustainability*, document établi par les services du FMI et de la Banque mondiale, 15 avril 2002.
- ⁶ Voir A/55/422, par. 28, et A/56/262, par. 25 à 27.
- ⁷ Overseas Development Institute, Poverty Reduction Strategy Papers, Institutionalization Study: Final Report submitted to the Strategy Partnership for Africa, Londres, 15 octobre 2001, chap. 1, p. 20, et chap. 6, p. 24.
- ⁸ Voir D. Kapur et R. Webb, « Governance-related conditionality of the international financial institutions », *G-24 Discussion Paper No 6*, Nations Unies, New York et Genève, août 2000, p. 6.
- ⁹ Voir M. Mussa et M. Avestan, *The IMF Approach to Stabilization*, IMF Working Paper No 104, Washington, 13 septembre 2000.
- ¹⁰ Voir le communiqué du Comité monétaire et financier international du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international, 24 septembre 2000, Washington, par. 11; et H. Köhler, Allocution à la cinquante-cinquième Assemblée annuelle des Conseils des gouverneurs, Prague, 26 septembre 2000.
- ¹¹ Déclaration de la sixième réunion des Ministres des finances des PPTE, Londres, 5 mars 2002, p.3, accessible à l'adresse suivante : <http://www.dri.org.uk/pdfs/Min_Meeting_March_02.pdf>.
- ¹² IMF, IDA: *The Enhanced HIPC Initiative and the Achievement of Long-Term External Debt Sustainability*, p. 7, tableau 1.
- ¹³ IMF et IDA, *The Enhanced HIPC Initiative and the Achievement of Long-Term External Debt Sustainability*, p. 21 et tableau 1 de l'appendice.
- ¹⁴ « Tenir la promesse contenue dans l'Initiative renforcée en faveur des PPTE », déclaration des dirigeants du G-7 réunis à Kananaskis (Canada) le 27 juin 2002, University of Toronto Library, G-8 Information Centre.
- ¹⁵ Déclaration de la sixième Réunion ministérielle des PPTE, Londres, 5 mars 2002, p. 2.
- ¹⁶ IMF et IDA, *The Enhanced HIPC Initiative and the Achievement of Long-Term External Debt Sustainability*, p. 24.
- ¹⁷ Ibid., p. 25 et tableau 4.
- ¹⁸ Voir « Tenir la promesse contenue dans l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés ».
- ¹⁹ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterey (Mexique), 18-22 mars 2002*, chap. I, résolution 1, annexe, par. 42.
- ²⁰ Ibid., par. 51.
- ²¹ Voir Banque mondiale, *Global Development Finance, 2002, Analysis and Summary Tables* (Washington, 2002), p. 106.
- ²² Banque mondiale, *Global Development Finance 2002* (Washington, 2002), CD-ROM.
- ²³ « Tenir la promesse contenue dans l'Initiative renforcée en faveur des PPTE ».
- ²⁴ Voir : Déclaration de la sixième réunion ministérielle des PPTE, Londres, 5 mars 2002. La question est également examinée dans le document du Fonds monétaire international et de l'IDA : *Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative – Status of Implementation*, p. 24.
- ²⁵ Déclaration de la sixième réunion des ministres des PPTE, Londres, 5 mars 2002, p. 2.
- ²⁶ Voir « Tenir la promesse contenue dans l'Initiative renforcée en faveur des PPTE ».
- ²⁷ Voir la déclaration de la sixième réunion ministérielle sur les PPTE, tenue à Londres le 5 mars 2002.
- ²⁸ Pour des informations plus détaillées sur la restructuration de la dette commerciale, voir Banque mondiale, *Financement du développement mondial, 2002, Analysis and summary Tables* (Washington, 2002), appendice 2.
- ²⁹ Voir la Déclaration de la sixième réunion ministérielle sur les PPTE, tenue à Londres le 5 mars 2002.
- ³⁰ Idem, p. 2.
- ³¹ Cette proposition a été faite initialement au moment de la crise de la dette des années 80 (CNUCED, *Rapport sur le commerce et le développement, 1986*) (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.86.II.D.5, annexe au chapitre VI), et plus récemment lors des crises des marchés émergents [CNUCED, *Rapport sur le commerce et le développement, 1998* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.98.II.D.6)].